

Leçon 2 : Les ordres de gouvernements au Canada



QUESTIONS GUIDES

- 1 Pourquoi avons-nous besoin d'un gouvernement?
- 2 Quelle est la structure du gouvernement au Canada?
- 3 Quel rôle les différents ordres de gouvernement jouent-ils dans ma vie?

APERÇU

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentantes et représentants élus et ses propres domaines de compétences.

Dans cette leçon, les élèves réfléchiront à l'importance et au rôle que joue le gouvernement en imaginant le fonctionnement d'une société qui n'en a pas. Par le biais d'une chasse au trésor en ligne, les élèves compareront les trois ordres de gouvernement au Canada (fédéral, provincial ou territorial et municipal) ainsi que leurs rôles et responsabilités respectifs. Pour compléter la leçon, les élèves prendront part à une activité qui soulignera l'impact du gouvernement sur leur vie quotidienne et qui les amènera à réfléchir à l'ordre de gouvernement qui a le plus grand impact sur eux.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- expliquer les raisons pour lesquelles les gouvernements existent et la manière dont ils contribuent au bon fonctionnement de la société;
- décrire les rôles et les responsabilités des trois ordres de gouvernement au Canada;
- rechercher et analyser des exemples concrets d'actions gouvernementales par le biais d'une chasse au trésor en ligne;
- évaluer lequel des trois ordres de gouvernement a le plus d'impact sur leur vie quotidienne.

Introduction

1. Utilisez le protocole de discussion « Pense-Parle-Partage » et posez la question suivante aux élèves : Que se passerait-il si le gouvernement n'existait pas ?
 - a) Demandez-leur d'écrire deux ou trois éléments qui pourraient changer dans leur vie quotidienne.
 - b) Demandez aux élèves de se mettre en équipe de deux, puis donnez-leur deux minutes pour discuter de ce qu'ils ont écrit.
 - c) Invitez les élèves à partager leurs idées avec toute la classe. Amenez les élèves à réfléchir à ces questions :
 - Qui construirait les routes?
 - Qui s'occuperait des écoles, des hôpitaux et des services d'urgence?
 - Comment les conflits seraient-ils réglés?
2. Soulignez les éléments suivants et présentez le thème de la leçon.
 - Les gouvernements existent pour mettre en place des infrastructures, des lois et des services qui permettent à la société de bien fonctionner.
 - Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement qui travaillent ensemble pour diriger le pays.

Activité

1. Passez en revue la structure du gouvernement au Canada à l'aide de la vidéo « [Les ordres de gouvernement](#) », du Diaporama 2 et du Document 2.1.

Questions guides :

- Quel type de gouvernement le Canada a-t-il?
 - Quel est le titre donné aux personnes élues aux différents paliers de gouvernement?
 - Quel est le titre de la personne dirigeante à chaque palier? Comment ces personnes sont-elles choisies?
 - Comment les compétences et les responsabilités sont-elles réparties entre les différents ordres de gouvernement?
2. Distribuez des copies de l'Activité 2.2. Les élèves pourront travailler seuls ou en équipe de deux pour compléter une chasse au trésor en ligne sur les ordres de gouvernement.

Pour soutenir les élèves, montrez-leur les sites Web du gouvernement du Canada (canada.ca), de votre gouvernement provincial/territorial et de votre municipalité.

3. Faites un retour sur l'activité et invitez quelques élèves à partager leurs résultats.
 - Quelle est l'information la plus intéressante que vous avez trouvée?
 - Quel est un fait marquant au sujet de chaque ordre de gouvernement?

Consolidation des acquis

1. **Remue-ménages** : Dans quelles activités de votre vie quotidienne voyez-vous l'impact du gouvernement? Demandez aux élèves de réfléchir individuellement à quelques exemples et de les noter.
2. **Partage en rafale** : Faites rapidement le tour de la classe et demandez aux élèves de donner un exemple de l'impact du gouvernement sur leur vie. Pas de répétitions! Si l'exemple d'un élève a déjà été donné, il faut en trouver un nouveau.
3. **Question finale** : Selon vous, quel ordre de gouvernement a le plus d'impact sur votre vie quotidienne et pourquoi? Nommez chaque ordre de gouvernement à voix haute et demandez aux élèves de se lever lorsqu'ils entendent le niveau qui, selon eux, a le plus d'impact sur leur vie de tous les jours. Invitez quelques élèves à faire part de leur raisonnement.

Pour aller plus loin

Demandez aux élèves d'identifier un enjeu qui affecte leur communauté et de déterminer quel(s) ordre(s) de gouvernement en est responsable. En équipe de deux ou en petits groupes, les élèves devront faire des recherches sur l'enjeu sélectionné, examiner les mesures prises par le gouvernement et réfléchir à la manière dont les citoyennes et les citoyens peuvent faire changer les choses.

En utilisant les sites Web officiels du gouvernement ou des médias d'information, demandez aux élèves de rassembler des preuves pour appuyer leurs conclusions. Demandez ensuite à chaque groupe de présenter un bref résumé de leurs recherches.

Vous pouvez conclure par une discussion avec toute la classe sur les responsabilités du gouvernement, en soulignant la collaboration des différents ordres de gouvernement et les moyens par lesquels les jeunes peuvent s'engager dans le processus démocratique.

Mesures de soutien et d'adaptation

Apprenantes et apprenants de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Fournissez à l'avance les mots clés et les définitions (p. ex. représentante et représentant élu, gouvernement, fédéral, provincial, territorial, municipal, première et premier ministre, mairesse et maire, conseillère et conseiller municipal, etc.).• Vous pouvez fournir des copies du Document 2.1 d'avance afin que les élèves puissent se familiariser avec le vocabulaire.• Partagez la vidéo en avance ou montrez-la plusieurs fois pour favoriser la compréhension.• Fournissez des exemples ou des images pour chaque domaine de responsabilité.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Examinez les données démographiques d'un ou de plusieurs groupes de personnes élues et discutez de la nécessité d'une plus grande diversité en politique.• Passez en revue la structure de gouvernance d'une communauté autochtone que vos élèves connaissent.
Mesures d'accessibilité et d'adaptation	<ul style="list-style-type: none">• Si les élèves sont en distanciel, utilisez des modèles numériques et des outils en ligne pour les discussions et les activités d'équipe.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Canada est à la fois un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble différents groupes politiques en un gouvernement central (fédéral), chargé des enjeux nationaux, ainsi que plusieurs gouvernements locaux (provinciaux et territoriaux) qui sont chargés des enjeux locaux.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de subsidiarité, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus proche. La répartition des responsabilités est définie aux articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tous dossiers d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, la pêche et les océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des enjeux qui relèvent de leur propre province ou territoire, y compris l'éducation, les soins de santé, le bien-être social, le transport et les routes.

Les **administrations municipales et locales** se voient attribuer leurs pouvoirs par leur gouvernement provincial ou territorial respectif. Elles sont responsables d'enjeux locaux comme la collecte des ordures et le recyclage, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

La plupart des communautés de Premières nations, d'Inuits et de Métis ont leur propre système de gouvernance. Ces conseils ou gouvernements partagent certaines responsabilités avec le gouvernement provincial ou territorial ou le gouvernement fédéral.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble et partagent des responsabilités. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sont tous responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et régleme les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux régleme l'aménagement du territoire, l'exploitation minière, le secteur manufacturier et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

Chaque ordre de gouvernement est constitué de personnes élues qui représentent la population de leur secteur (circonscriptions, quartiers, municipalités). Ces personnes sont nos **représentantes élues et représentants élus**. Elles se chargent de proposer, d'étudier, de débattre et de voter des projets de loi ainsi que d'examiner les enjeux soulevés par leurs électrices et électeurs.

Au niveau fédéral, on appelle les personnes élues **députées fédérales et députés fédéraux**. Dans les provinces et les territoires, l'appellation varie. On les appelle **députées provinciales et députés provinciaux**, membres de l'Assemblée nationale, députées à l'Assemblée législative, ou encore députés à la Chambre d'assemblée. Au sein des administrations municipales, on les désigne généralement sous le nom de **conseillères et conseillers ou échevines et échevins**.

La plupart des personnes élues aux niveaux fédéral et provincial appartiennent à un **parti politique**. Un parti politique est un groupe de personnes partageant la même vision et la même idéologie politique, dont l'intention est d'accéder au pouvoir et à mettre en œuvre différentes

mesures. Dans la plupart des élections municipales et dans les élections territoriales du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, il n'y a pas de partis politiques.

La ou le chef des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est appelé **première ou premier ministre**. Ce rôle est généralement exercé par la cheffe ou le chef de parti qui obtient le plus de sièges au parlement ou à l'assemblée législative. De ce fait, la première ou le premier ministre n'est pas élu directement par l'ensemble de la population.

Les chefs des administrations municipales sont généralement appelés **maire et maire, préfètes et préfets, ou encore présidentes et présidents de conseil**. Ces personnes sont élues directement par la population.

En tant que **monarchie constitutionnelle**, la cheffe ou le chef d'État du Canada est une reine ou un roi héréditaire qui règne conformément à la Constitution. Actuellement, le roi est représenté au Canada par la **gouverneure générale**, qui a été nommée par le souverain sur recommandation du premier ministre. Dans les dix provinces, c'est la **lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur** qui représente le roi. Elle ou il est nommé par la gouverneure-générale, sur recommandation du premier ministre. Les personnes qui représentent la reine ou le roi au Canada et dans les provinces sont habituellement nommées pour des mandats de cinq ans.

Dans les trois territoires, les **commissaires territoriaux** jouent un rôle similaire à celui de lieutenant-gouverneur, mais représentent le gouvernement fédéral plutôt que le roi. Il n'y a pas non plus de personne représentant le roi dans les administrations municipales et locales.